# *LA LETTRE du CHABOT*

1er semestre 2009

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 6 février dernier à Varilhes. C'est l'occasion de faire le traditionnel point de notre activité mais c'est aussi un moment d'échange et de convivialité.
Si je devais donner un sentiment général à cette année écoulée, je pourrais dire que la prise de conscience des problèmes environnementaux s'est renforcée. Alors, effet Grenelle ou conscience réelle de l'urgence de solutions durables pour maintenir un monde viable et enviable ? Un peu des deux mais pas si sûr, je ne serais pas aussi optimiste. Car dans le même temps :

- les habitudes n'ont pas changé, notre boulimie de consommation est au plus fort, tempérée par le manque de moyens et non par la sagesse,
- les projets fleurissent encore partout sans passer par la moulinette du « possible et du supportable environnemental ».
- l'arsenal législatif environnemental s'étoffe mais la porte d'entrée des décisions reste encore et toujours l'économique.

Nous vivons plus que jamais dans « l'urgence environnementale ».

Dans ce contexte, notre association a placée son année au cœur des enjeux « milieux aquatiques » et « biodiversité des zones humides » : défense et protection, communications, participations institutionnelles, interventions juridiques. Avec comme souci constant : n'être qu'une association parmi les autres pour défendre l'environnement mais y tenir notre place et fédérer autour d'objectifs communs.

## Les Principaux dossiers de l'année :

Et pour bien commencer l'année, à tout seigneur tout honneur, nous avons inauguré 2008 avec l'annoncer de la

### Reprise des transparences sur l'Ariège :

Vous vous souvenez certainement des déclarations faites par EDF de reprendre les pratiques de « Transparences » sur Mercus Garrabet et Labarre, en réunion Natura 2000 et reprises dans la Dépêche.
A notre initiative c'est tenue le 27 février 2008 à Varilhes, dans cette salle, une première rencontre qui a réuni les AAPPMA de Varilhes, de Pamiers (en force), la fédération de Pêche, l'ANA, le CEA, UMINATE, le CFPM, la FFPML et MIGADO (25 personnes).
Le tour de table a fait ressortir une large convergence d'opinion :

- sur le constat du renouveau de la rivière qui retrouve des capacités d'accueil biologique depuis l'arrêt des dernières opérations de vidanges en 1999, soit 10 ans de répits.
- sur la nocivité de la reprise des opérations de « transparence », aggravée par l'intention de retrouver des capacités de marnage sur Labarre (compte tenu de la toxicité des sédiments accumulés dans ce barrage).
- sur la volonté d'EDF de changer le mode de gestion des ouvrages (passer d'une production au fil de l'eau sur Labarre à une gestion par éclusées) elle aussi très perturbante pour la rivière.
- sur la nécessité de développer des actions communes pour s'opposer à l'exploitant.

Nous avons décidé d'intervenir ensemble auprès du Préfet pour lui demander de ne pas accorder les autorisations administratives nécessaires à la reprise des opérations de « transparences ».
A noter aussi le soutien du SYRPPA (Syndicat Rivière Basse Ariège) qui s'est prononcé à l'unanimité contre ces opérations.
Il a été convenu que les trois associations ANA, Chabot, Fédération de Pêche, seraient porte-parole auprès du Préfet ou son représentant, que nous avons rencontré le 11 avril.
Et nous y avons souligné :
- les enjeux de la biodiversité et la place des sites Natura 2000,
- l'importance économique de la Pêche,
- les impacts des « transparences »,
- les problèmes spécifiques de Labarre et les dangers de récupérer plusieurs mètres de marnage sur la retenue,
- la jurisprudence Chabot et le cadre réglementaire actuel peu sécurisant,
- les enjeux de la DCE et des Natura 2000 sous la responsabilité du Préfet dans un bassin extrêmement équipé.

Dans sa réponse le Préfet nous a fait savoir que l'Etat ne financera pas la recherche d'une solution mais qu'il s'engage à faire respecter la règlementation et la concertation. Il nous a confirmé par courrier que : « pour les barrages de Mercus-Garrabet et Labarre notamment, les opérations de « transparences » sont dites comme définitivement arrêtées en 2001, EDF pouvant poursuivre l'exploitation de ces 2 retenues en toute sécurité, en l'absence de ces opérations ». La préfecture note également qu'un arrêté préfectoral préalable devra autoriser toute réalisation de telles opérations par EDF.

Cette réponse est encourageante et récompense de tous les moyens déployés par nos associations de protection de l'environnement associées sur ce sujet. Dans le même temps, nous participons à la commission technique Natura 2000 « gestion des sédiments » où nous proposons des études pour des **méthodes alternatives durables à la gestion des sédiments.**

**Mais nous devons rester vigilants quant aux réelles intentions et opérations futures d'EDF, toujours en recherche d'augmenter son potentiel d'exploitation !**

*Barrage de Labarre*

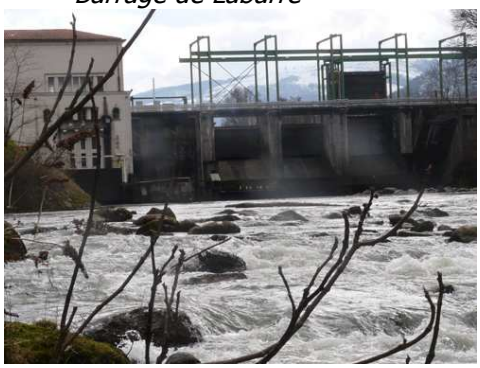

**La législation autorise l'exploitant, sur simple déclaration, à des abaissements de plan d'eau à la seule condition qu'il reste au dessus de la cote minimale d'exploitation. Ces opérations pourraient se traduire quand même, pour Labarre notamment, par des largages importants de sédiments.**

**<u>Les atteintes relevées au Natura 2000 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste</u>**

Pour les affluents Garonne qui nous concernent, actuellement nous recensons les différentes atteintes au Natura 2000, (Ariège Hers).
Elles sont nombreuses et portent sur :

- les conditions du dépôt de dossier d'enquête publique du stade d'eau vive de Saverdun sans document d'incidence,
- la multiplication des gravières à Saverdun sur la nappe pluviale déversante et sans document d'incidence,
- le prélèvement d'eau dérogatoire au débit réservé de l'Hers pour alimenter le barrage de Montbel,
- l'annonce d'EDF de reprendre les vidanges « transparences » sur Mercus et Labarre.
- Les projets de microcentrales sur l'Ariège et le Salat.

C'est le 3ième courrier que nous adressons au Préfet à ce sujet et nous avons demandé à Uminate de coordonner ce dossier au niveau régional. Il n'est pas exclu de faire monter une plainte à la commission européenne.
A plusieurs reprises nous avons relevé l'incohérence d'avoir un DOCOB approuvé localement mais toujours pas opposable en l'absence d'arrêté ministériel de désignation du site en droit français, ce qui rend toute intervention juridique aléatoire.

**<u>Réflexion sur l'opportunité de créer un Emploi Régional Associatif Mutualisé (ERAM)</u>**

Depuis longtemps nous faisons le constat de notre difficulté à être présents sur le terrain de la formation et de l'animation « protection de l'eau, des milieux humides et leur biodiversité ». Nos forces militantes ne nous le permettent pas et nous devons refuser régulièrement des interventions.
Le conseil régional aide très fortement puis dégressivement pendant 4 ans la création d'emplois mutualisés entre 2 ou plusieurs associations, d'autres aides d'état sur les assurances sociales complètent le dispositif.
Nous avons donc exploré la piste d'un emploi mutualisé avec l'Association des Naturaliste d'Ariège (ANA) comme partenaire. Fin juin nous étions en capacité de déposer le dossier avec le soutien très chaleureux de l'ANA mais deux évènements ont modifié fortement les conditions de notre projet :
- la disparition pendant l'été d'un financement d'Etat qui remettait en cause fortement la pérennité financière du poste,
- et notre salariée pressentie qui a reçu une proposition extrêmement intéressante que nous ne pouvions ni souhaitions concurrencer.
Il a donc été décidé d'ajourner le projet d'emploi mutualisé.

**<u>Les dossiers Zones Humides :</u>**

Ces zones, fortement perturbées et menacées par les interventions humaines de toute nature, sont des lieux d'une grande biodiversité et génératrices de nombreux bienfaits qu'il nous faut préserver.

Deux dossiers sont  en cours en ce moment, ils sont au même point que lors de notre dernière communication.

La chaussée et la passe sur la Courbière.

Panne sèche sur la zone humide de St Jean.

* la Zone Humide de Tarascon : après l'intervention du SPEMA, les travaux sont arrêtés, dans l'attente de « régularisation » par deux ruisseaux en méandre, mais notre intérêt pour ce dossier, après visite sur site, inclut aussi les impacts de la zone industrielle sur l'écologie du ruisseau attenant de la Coubière, en débit réservé, qui abrite desman et loutre et qui est en lien direct avec le Natura 2000 Ariège.

* la Zone Humide de Saint-Jean-du-Falga :
Les travaux sont arrêtés dans l'attente de l'instruction d'une demande d'autorisation (donc enquête publique). Après notre rencontre avec la Municipalité, nous nous réservons la possibilité d'une action en justice pour destruction de zone humide si les propositions que nous avons faites à St Jean du Falga restaient sans effet.

Seul l'inventaire des zones humides évolue puisque le Préfet nous a informé du début du recensement sur le département de l'Ariège, mais, ombre au tableau, l'agence de l'eau semble bloquer les financements nécessaires.

## Les dossiers à l'enquête publique

Moins de dossiers à l'enquête Publique cette année mais plus de suivi des dossiers antérieurs et deux enquêtes de poids tout de même.

### Enquête publique du PLU de Saverdun

L'enquête s'est déroulée du 18 février au 19 mars.
Le PLU présenté aura un impact négatif fort sur les milieux eaux et impactera aussi gravement le fonctionnement de la nappe phréatique fluviale et pluviale. Voici en résumé nos observations :
- Le PLU est excessivement consommateur d'espaces (urbanisation essentiellement horizontale), et de ressources naturelles non renouvelables (gravières).
- Il ne tient pas compte des milieux concernés qui sont des territoires à potentiel agricole,  des territoires qui abritent une nappe d'eau importante et des territoires qui bordent un Natura 2000.
- Les équipements collectifs d'assainissement, réseaux et stations, sont désuets et dysfonctionnent gravement,
- Il conviendrait de prévoir, en complément du traitement par boues activées à la station d'épuration, une zone tampon par phyto épuration avant tout rejet dans le milieu, et définir des méthodes de traitement d'assainissement adaptées et spécifiques à chaque zonage,
- Il conviendrait aussi de faire les études d'incidence nécessaires au regard du Natura 2000
- Enfin il faut réserver la zone agricole à l'usage exclusivement agricole, alors que le PLU prévoit d'autoriser les gravières sur tout son zonage (4000 hectares !!!).

Nos observations, en partie entendues, ont conduit à l'approbation d'un PLU qui réduit le zonage réservé gravières :

- aux hectares en cours d'exploitation (c'est mieux)
- et aux projets déposés à la date d'approbation (Denjean granulat et ses 150 hectares en font donc partie).

A noter aussi : une délibération du Conseil Municipal émet le vœu de rénovation totale de la station d'épuration (c'est le SMDEA qui est maitre d'œuvre) en incluant une zone tampon par filtres plantés post station (bravo !).

### Le prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'enquête publique.

L'enquête publique était ouverte jusqu'au 10 octobre dans tout le bassin Adour-Garonne. Préfectures notamment. Compte tenu de l'importance de cette enquête et de la diversité des problématiques, nous avons fait le choix d'une réponse collective avec Uminate dans le cadre d'un partenariat : environnementalistes - fédérations de pêche – agriculteurs bio. Merci à  Uminate qui a fait un travail remarquable sur ce dossier eau, qui restera comme une référence régionale à disposition des associations et pouvoirs publics.

Au niveau de la réponse régionale, le Chabot a assuré une contribution sur la morphologie des cours d'eau, les carrières, l'hydroélectricité et ses impacts sur le bon fonctionnement des cours d'eau.

Au niveau local et au vu des documents du projet de Sdage, nous avons évoqué :
* l'Andorre et sa « gestion transfrontalière » :
- fabrication et travail de la neige artificielle, station de ski du Pas,
- stockage des neiges polluées (des rues du Pas de la Case) au-dessus du cours d'eau Ariège,
- disfonctionnement de la Station d'épuration et raccordements incomplets.

*le projet de SAGE en Ariège :
- il est prévu dans le projet un futur « Sage Ariège », à démarrer « au plus tard en 2015 », qui devrait gérer dans une logique de bassin : l'Ariège, l'Hers Vif, L'Hers Mort et le Girou !!! (on imagine bien une « gouvernance » très orientée irrigation).

*les gros travaux d'assainissement,
- qui, selon l'agence de l'eau, seraient quasiment « à jour », d'où la réorientation des financements sur les « pollutions diffuses » essentiellement « agricoles » alors qu'un nombre important de grandes collectivités du bassin Ariège sont sous le coup de procédures juridiques en 2008 pour l'assainissement.

*l'eau et l'énergie :
- les commissions spécifiques de l'agence sont prévues sans les Associations de Protection de l'Environnement et sans moyens,
- le projet préconise l'usage généralisé des « transparences pour rétablir le transport des solides », sans tenir compte de l'expérience négative des barrages du bassin de l'Ariège,
- le barrage de Labarre est présenté comme « LE » barrage démodulateur et Mercus-Garrabet comme un barrage producteur (!), ce qui autorise Mercus à produire par éclusées, avec leurs conséquences néfastes pour les milieux, et non au fil de l'eau comme actuellement,
- l'augmentation de puissance des installations sur les rivières qui pose un problème de cohérence : gestion de l'énergie électrique - gestion des milieux et atteinte du bon état des eaux en 2015.

Toutes ces observations se sont traduites par la création d'un diaporama sur les enjeux du Sdage en Ariège.

**<u>Une Enquête Publique « aménagement hydraulique du Vignoble » à Foix</u>**, du 13 au 28 avril.
Il s'agissait en fait de sécuriser une zone lotie face à des crues récurrentes issues du bassin versant amont, constitué par le tombant du Pech de Foix.
Encore une fois, mais déjà bien trop tard pour intervenir, une zone humide a fait l'objet d'assèchement par drainage en vu d'urbanisation. Résultats immédiats : perturbations dans les assises des habitations (lentilles, glissements et inondations), et nécessité pour la collectivité de re-calibrer les fossés et de créer des mini stockages retardateurs de crues.
Dans ces conditions il nous a été bien difficile de déposer, le mal est fait, reste à réparer.

## Les réunions institutionnelles auxquelles nous participons

**<u>La Révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers</u>** :
Dossier toujours en cours avant mise à l'enquête publique.
Lors des dernières réunions, trois filières ont été proposées par le Smectom, en réponse à l'appel à projets et ont fait l'objet en 2008 d'une étude approfondie à laquelle ont été associés de façon permanente la Mairie de Manses, le Conseil général et le Smectom :
- l'UIOM (usine d'incinération)
- le PTMB (compostage des fermentescibles)
- le BRR (méthanisation)

En séance, les services du Conseil général ont présenté ces trois filières telles qu'elles peuvent être développées en Ariège (hors Couserans), ainsi que la grille de synthèse, et les indicateurs de comparaison incluant les avantages et inconvénients de chaque procédé. Notre association a souligné la qualité des documents qui mettent chacun face à la complexité des éléments pour l'élection d'une filières, les critères "développement durable", "évolutivité", "acceptabilité locale", "coûts".., y étant tous traités de façon approfondie et sans à priori.
De notre point de vue, et compte tenu des réponses apportées sur le devenir des lixiviats (jus issus de la fermentation) dans le scénario BRR (ceux-ci sont récupérés, traités puis réutilisés pour entretenir la méthanisation), la troisième solution nous semble plus adaptée aux conditions financières et d'exploitation du département.
Nous avons répondu en ce sens.

**Le Conseil Economique Social et Environnemental Ariégeois (CESEA) :**

Notre association a été nommée au CESEA qui traitera aussi des dossiers environnementaux et remplace l'observatoire de l'environnement.

Deux réunions se sont tenues à l'automne :

- l'une d'installation et vote du règlement ou nous avons noté la possibilité d'autosaisie par 1/3 des membres du conseil et l'interchangeabilité du représentant de l'association,
- l'autre sur, les orientations budgétaires du Conseil Général ou la partie environnement est fondue dans une rubrique « environnement ET aménagements » ! et le dossier voie rapide Toulouse Barcelone. Le compte rendu du groupe de travail sur les plus et les moins du projet s'est placé d'un point de vue purement sécuritaire et économique, les gravières par exemple sont comptées dans les aspects positifs !!! Quand au flux routier en hausse se traduisant par une pollution en hausse où le rail est exclu, silence. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier et dans les détails : passages à faune, enjeux biodiversité, impacts renforcés par l'étroitesse de la vallée, risques de pollutions sur les milieux humides, respect des paysages ...

**La zone « zéro phytos » à Pamiers :**

Reprenant une Charte élaborée en Bretagne, la Mairie de Pamiers a organisé des rencontres sur une série d'actions avec les jardineries et les associations. Objectifs, informer et limiter la vente et l'usage des produits phytosanitaires en jardinerie familiale.

Associations : les Yeux Ouverts ; Jardiniers de France ; Grains d'Envie, le Chabot.

Jardineries : Clarac, Gamm-Vert (pour ses 3 sites) le Bon Plan (et Mr Bricolage en « observateur » !)

Nous y avons demandé des adaptations ou extension de la Charte entre les futurs signataires. Notre association assurera deux interventions d'information en jardinerie.

L'exposition acquise par Uminate sur ce thème pourrait nous servir de support.

**La commission de suivi des « Transparences » :**

A ce jour, pas de réunion de la commission de suivi malgré la mise en « transparence » du barrage de Riète le 20 mai 2008. Deux de nos adhérents se sont rendus au barrage, répondant ainsi à l'appel d'EDF qui nous informait de l'opération.

Vers 14h00 Riète est vide, sauf le culot.

La couleur caractéristique d'une « transparence »

Le long du torrent, des dépôts, surtout de végétaux, très peu de sédiments dans le barrage. Le socle rocheux est apparent.

En fin d'inspection des services de sécurité, Edf a procédé à des lâchers d'eau claire.

A noter, les captages de Calbière et de Sirbal étaient fermés comme nous l'avions demandé en commission (au barrage, les amenées des prises d'eau ne coulaient pas) et le barrage amont de Laparan soutenait avec 5m3/s pour seulement 0,71gr MES. Le Transport solide est existant mais très faible, limité aux matières fines et aux sables grossiers.

**Le Natura 2000 Rivière Ariège :**

Les réunions des groupes de suivi ont débuté cette année après l'approbation du DOCOB par le Préfet.

Une commission de suivi spécifique à la gestion des sédiments stockés dans les barrages de Mercus-Garrabet et Labarre est créée et s'est réunie plusieurs fois. Elle s'est fixée l'objectif de piloter une étude des différentes solutions alternatives aux « transparences ». Nous n'y sommes pas pour rien. La bataille y est rude mais l'enjeu est de taille. Existe-t-il, oui ou non, d'autres possibilités que de tout larguer dans la rivière ? Notre association a annoncé son intention de s'engager, y compris financièrement, dans cette étude, pour en cristalliser la décision et garantir l'indépendance des propositions.

**Le Natura 2000 Rivière Hers :**

Cette année encore, des réunions pour finaliser le document d'objectif mais le DOCOB n'est toujours pas approuvé.

Nos propositions pour faire valoir que le Natura 2000 n'est pas là pour faire appliquer la loi en vigueur, mais bien pour faire avancer le droit et faire « plus » que la loi, ont porté leurs fruits, l'expérience acquise lors de l'élaboration du Natura Ariège nous fortement aidé. Ainsi nous avons pu traduire dans le projet de document d'objectif, le rachat et le gel par la puissance publique des droits d'eau hydroélectriques non utilisés, le démantèlement des ouvrages désuets, le gel d'une bande de berge contre l'implantation de nouvelles gravières…

**Réunion du Groupe Phyto sur la Basse vallée de l'Ariège :**
Pas de réunion cette année, et vraiment très peu de résultats. Trop peu d'agriculteurs sont présents, une chambre d'agriculture frileuse, alors que certaines collectivités comme Pamiers, et Saverdun tout récemment, s'investissent dans le zéro-phyto.

## Les dossiers Juridiques en cours

**Projet de Stade d'eau vive Saverdun :**
Comme nous le faisions ressortir lors de l'enquête publique clôturée en 2007, l'objectif du projet est de réaliser un « stade d'eau vive » permanent, par immersion de plus de 250 tonnes de blocs d'1 à 3 tonnes chacun, plus d'autres aménagements en berges, entre le pont routier et celui du chemin de fer, dans un tronçon que court-circuitent pas moins de 3 installations hydroélectriques, sous une passe à poissons déjà identifiée comme très peu performante (20 jours en moyenne de retard de montaison pour trouver la passe), en plein site Natura 2000, sans consultations d'aucun organisme environnemental hors SPEMA.
Au vu des différentes déposions dont celle du Chabot, l'enquête publique s'est soldé par un avis négatif du Commissaire, position suffisamment rare pour être soulignée.
Présenté à un premier CODERST en février 08, ce dossier a finalement été renvoyé à une étude d'incidence Natura 2000, absente lors du passage à l'enquête publique.
Une 2ème présentation en Coderst a eu lieu en juillet et s'est conclue par un arrêté préfectoral d'autorisation du même mois sans aucune modification du projet !
Le Conseil d'Administration du Chabot a décidé à l'unanimité de confier à Maître Alice Terrasse le soin d'attaquer l'Arrêté Préfectoral d'autorisation et de représenter les intérêts du Chabot au Tribunal Administratif, considérant que même s'il s'avérait difficile de gagner sur ce dossier, (compte tenu de l'inexistence de l'arrêté de désignation du site Natura en droit français), il convenait de marquer le coup et signifier la justesse des protections Natura sur ce site.

Après avoir rassemblé les pièces du dossier, nous sommes actuellement dans la phase de préparation du mémoire que nous comptons déposer fin février.

**Sur le cours d'eau Le Touyre** :
Après l'affaire de la SARL 3V où nous étions partie civile et que nous avons gagné en 2007, 2 ou 3 microcentrales très proches sont toujours en infraction avec la législation sur l'eau et vont faire l'objet de médiations pénales. Ces médiations ne donnent pas lieu à des audiences correctionnelles mais à des auditions et au final à des accords au terme desquels les contrevenants acceptent de se mettre en conformité avec la loi. Les parties civiles, que sont les associations agréées, peuvent à l'occasion de ces méditations, demander réparation de leur préjudice.

Sur le Touyre à Montferrier, des travaux en cours …..

et ….. des travaux en panne

Notre avocate a fait connaître à Mme la substitut du Procureur notre intention d'être partie civile sur ces 2 dossiers. Les médiations commenceront en Mars – Avril 2009.

**Le dossier de non respect des débits réservés par EDF**
Comme nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises EDF gère de nombreux droits d'eau dont la plupart ont été identifiées comme non conformes à la règlementation (absence de passes à poisson, non respect des débits réservés etc.).

Mme la substitut a, là aussi, engagé depuis un an et demi une médiation pénale portant sur les droits d'eau gérés par EDF et comportant des dysfonctionnements. Cette méditation pénale s'est terminée sans que nous ayons pu nous porter partie civile. Cependant, des actions devant les juridictions civiles restent tout à fait envisageables et seraient même bénéfiques à plus d'un titre (publicité autour du laxisme d'EDF et réparation du préjudice des associations).

Nous envisageons cette possibilité d'action sur ce dossier.

**Dossiers stations d'épuration** :
* La station de TARASCON SUR ARIEGE a été à l'origine de deux faits de pollution entre 2007 et 2008 (notre association Le Chabot a porté plainte en octobre dernier pour la pollution de 2008 où 1000m3 de boues se sont déversé sur le site et une grande partie dans l'Ariège).
Là encore, plutôt que de renvoyer le Syndicat gestionnaire devant le Tribunal correctionnel, le parquet préfère organiser une médiation pénale au cours de laquelle nous pourrons nous constituer partie civile.
Cette station devrait définitivement disparaître au profit d'une nouvelle installation qui sera conforme aux exigences règlementaires. Un appel d'offre sera lancé en 2009.

* Même démarche pour les stations de SAVERDUN et d'AX LES THERMES. Le Secrétaire Général de la mairie de Saverdun, rencontré mi janvier, nous a informés de la construction d'une nouvelle station avec le vœu émis par la collectivité d'associer une zone tampon de phragmites post station ! Avancerions-nous enfin ?

* C'est donc pas moins de 4 dossiers, dont plusieurs multiples, qui sont en cours actuellement. Sans compter les dossiers sur lesquels nous sommes intervenus cette année mais pour lesquels nous avons choisi de ne pas engager de procédure pour l'instant.
C'est le cas du dossier « assainissement de Ségura » au hameau de Joulieu où 11 foyers ont raccordé leur assainissement sur le pluvial donnant sur un puit sec, dont le «trop plein» se déverse directement dans le ruisseau (Crieu).
Notre association, informée de la venue sur les lieux du gestionnaire SMDEA et de la présence du maire, s'est invitée à cette réunion de terrain. Elle y a fait reconnaître la responsabilité collective devant ce problème réel des résidents, et proposé deux possibilités : raccrocher le hameau au projet d'assainissement collectif de Ségura ou réaliser une mini épuration collective sur tertre filtrant et phyto-épuration par phragmites.

Silo éventré de la Step de Tarascon

Fossé de trop plein du « puit sec » de Joulieu

## Les rendez vous de l'année

**Les animations et les interventions publiques :**

* à la demande des « Foyers Ruraux de l'Ariège nous avons animé (martine et henri), au printemps, devant une assemblée fournie, une soirée-débat à Loubières autour du film "l'Ariège au fil de l'eau", outil de présentation du Sdage financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, très orienté « tout va très bien Madame la Marquise ». Notre analyse critique a permis d'ouvrir un débat nourri et intéressant.

* comme tous les ans, nous nous sommes retrouvés début juillet pour notre traditionnel pique nique (très amélioré) au bord de l'eau, chez Sylvain aux étangs de Fourmiguères. Pêche, détente, baignade sont les ingrédients d'un menu très amical et chaleureux.

* nous avons assuré mi juillet une animation formation sur une ½ journée avec La Belle Verte pour des ados des centres de loisirs de La Tour du Crieu (09) et Cugnaux (31). Descente de la rivière en canoë, commentaire des points noirs, présentation de la macro et micro faune aquatique. La prestation était assurée par Léa et henri.

* le festival photos de l'ANA :
De plus en plus de succès pour ce rendez-vous estival créé il y a trois ans, qui présente expositions photos et objets « nature ». Il propose conférences et observations de terrain. Cette année 1500 personnes ont visité les expositions en 5 jours.
Le Chabot (Henri) a co-animé une conférence sur les enjeux du SDAGE pour les cours d'eau d'Ariège et présenté notre diaporama sur les différents états de la rivière d'Andorre à Saverdun. Sous chapiteau, l'association exposait des photos anciennes des cours d'eau ariégeois en prélude au jeu-concours, mis en place en partenariat avec la Dépêche du Midi.

* à la rentrée de septembre, nous avons animé un CLAE à l'école de St Jean du Falga (martine et henri) pour des enfants de 5 à 10 ans sur la « vie mystérieuse de notre rivière », algues, insectes aquatiques, moules d'eau douce, éphémères ... et ce qui peut détruire et polluer, très sympa.

* la Conférence de presse en novembre à Varilhes sur « Le projet de SDAGE en Ariège et ses manques ».
Interventions : le Chabot, UMINATE, CEA et la Confédération Paysanne
Organes de presse présents : la Dépêche de l'Ariège, la Gazette Ariégeoise, Radio Transparence.
Assistance nombreuse. Questions des journalistes (et de l'assistance)
Résultat : un très bon article dans la Dépêche et 2 interviews radios : Radio Transparence (locale) et Radio Moun Pays (régionale) que le Chabot a assuré (henri).

* le jeu-concours « IL Y A 100 ANS, VOTRE RIVIERE »
Nous avons lancé, en novembre finalement, et jusqu'en juin 2009, notre jeu-concours en partenariat avec la Dépêche du Midi
Tous les mois, nous publions une photo ancienne dans les colonnes de « La dépêche du Midi » et sur le site http://le.chabot.free.fr/. L'objectif est de retrouvez le lieu de « la photo mystère » et de la refaire 100 ans après. Au-delà du coté ludique et historique, notre dessin est d'être présent tous les mois dans le quotidien local pour y proposer une lecture de paysage sur l'évolution des milieux aquatiques.

Enfin,
* le loto du chabot s'est tenu le Dimanche 30 novembre 2008, c'est notre principale ressource pour défendre la rivière. Merci à tous de votre participation.

## Vie de l'association :

**Nos réunions mensuelles,** le premier mardi de chaque mois sont ouvertes à tous les adhérents. C'est le lieu de réflexion et de décision de notre association. Nous vous invitons à y participer régulièrement.

**Le site du internet du Chabot** :
Notre site créé, mis à jour et géré par Philippe Misset notre web master, est toujours neuf et très instructif.
A visiter sans retenue, **http://le.chabot.free.fr/**

## Les Votes :

**RAPPORT MORAL :** ***Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des voix***
**RAPPORT DE TRESORERIE :** ***Le rapport de trésorerie est approuvé à l'unanimité des voix***
**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**
- Membres sortants : Bernard Avonts, Georges Bétirac, Jean Pierre Marboeuf.
- Se représentaient : Georges Bétirac, Jean Pierre Marboeuf

Pas d'autres candidats.
***Les deux candidats ont été élus à l'unanimité des voix***

**Enfin, pour ceux qui auraient oublié,**
**LA COTISATION DU CHABOT PERMET DE FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION POUR DEFENDRE AU MIEUX NOTRE RIVIERE.**
La cotisation individuelle du chabot est de 15 euros, 20 euros pour les couples, et 6 euros pour les jeunes et personnes sans revenus).
**Vous pouvez l'adresser à :**
*LE CHABOT Mairie de Varilhes 09120*